

Présentation S.E. Ziad Baroud

Maintenant où allons-nous?

Le 4 août 2021



Maintenant, où sommes-nous ? Sans aucun doute, la révolution du 17 octobre 2019 a occasionné des changements : La classe politique a compris qu'il fallait désormais s'adresser au peuple autrement.

Actuellement, la situation financière et économique du pays est très mauvaise ; plus de 55% du peuple libanais vit sous le seuil de pauvreté.

Ce qui est encore plus inquiétant c'est la perte de l'espoir : le danger est de voir les Libanais, qui peuvent se permettre de rester dans ce pays, quitter vers des cieux plus cléments ; cette catégorie est formée de professionnels de haut niveau dans les deux secteurs de la santé et de l'éducation : des médecins spécialistes, des infirmiers et infirmières, des enseignants...

Le secteur bancaire est en très mauvaise posture.

Pour le secteur judiciaire, l'objectif reste de mener l'investigation de l'explosion du 4 août à bon port. Après M. Fadi Sawan, c'est M. Tarek Bitar qui a accepté cette prise en charge et ceci me rassure. Le dossier est presque complet et par la loi, le contenu devrait rester secret.

Il y a deux obstacles : la levée de l'immunité des hauts fonctionnaires de l'état d'une part et d'autre part ceux qui bénéficient de privilèges de par leur position au service de l'état.

Or dans notre constitution, le parlementaire jouit de l'immunité dans son sens le plus large : Si un parlementaire de l'opposition s'exprime contre le gouvernement en exercice, il est normal qu'il jouisse d'une certaine protection ; par contre il ne devrait pas bénéficier d'immunité dans le cas de crimes commis. Le chef du parlement devrait faire appel à une réunion afin de voter la levée de l'immunité parlementaire. Ce vote se contente de la moitié + 1 du nombre des parlementaires présents.

Ceci ne veut pas dire qu'ils sont inculpés. Dans le cas où ils sont inculpés, ils devraient être jugés par un tribunal spécial bien défini dans notre constitution. Afin qu'il y ait inculpation il est nécessaire d'obtenir le vote du 2/3 des parlementaires (86 députés devraient voter en faveur de l'inculpation).

Modifier la constitution ne suffit pas, il faudra supprimer non seulement l'immunité des parlementaires mais également tout privilège qui leur est accordé ; égalité pour tous devant la loi.

Maintenant où allons-nous ?

Au niveau de la Justice : Nous nous dirigeons sans aucun doute vers une Accusation qui n'est pas forcément une inculpation. Le juge citera probablement des noms même si l'immunité n'a pas été levée d'ici là, et ce, à la lumière des données soumises à l'examen.

Au niveau du peuple : Les élections doivent avoir lieu au cours des deux mois qui précèdent la fin du mandat courant, à savoir, avant le 21 – 22 mai 2022.

Est-ce que le peuple pourra tenir le coup jusqu'au mois de mai prochain ? Dans des conditions de vie aussi difficiles, est-ce que le pays pourra fonctionner sans gouvernement ; même le gouvernement chargé de l'expédition des affaires courantes ne semble pas intéressé de jouer le rôle qui lui incombe...

De très fortes pressions sont opérées de toutes parts pour la formation d'un gouvernement au plus tôt. Ce gouvernement devra trouver des solutions rapides sans toutefois pouvoir opérer des miracles ; mais sa mission serait surtout de préparer le pays aux prochaines élections en mai 2022.
